



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 14007

### Texte de la question

M Philippe Marchand appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation des techniciens de l'équipement. Recrute sur la base d'un baccalauréat C complète par au moins deux années d'études supérieures, un technicien suit en plus un enseignement spécifique à l'École nationale des techniciens de l'équipement. En outre, tout au long de sa carrière, l'administration exige de ce technicien, en qualité de cadre, sa polyvalence (comptabilité, gestion administrative et technique) et sa disponibilité permanente au service de l'État, des départements et des collectivités locales. Ces personnels sollicitent donc une revalorisation de leur carrière. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour répondre à la demande des techniciens de l'équipement.

### Texte de la réponse

Reponse. - Etant donné les nouvelles qualifications exigées par la modernisation des services du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, la place et le rôle de certains corps de cette administration doivent être repensés. En ce qui concerne les techniciens des travaux publics de l'État, des réflexions sont d'ores et déjà engagées sur les perspectives d'évolution et de réforme possible de leur situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marchand Philippe](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14007

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2512